

(1)

(N° 112.)

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1890.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE (1).

AMENDEMENTS.

I.

*Amendement présenté par M. Anspach-Puissant.*

ART. 2.

7° Ajouter les mots : *et forestier*, après le mot : *rural*.

9° Ajouter les mots : *et forestière*, après le mot : *rurale*.

ANSPACH-PUISSANT

II.

*Amendement présenté par M. Coremans.*

ART. 2.

Ajouter le paragraphe suivant :

Les cours pratiques d'agriculture dans les écoles de Vilvorde et de Gand seront professés en flamand.

COREMANS.

---

(1) Projet de loi adopté par la Chambre au premier vote, n° 84.